



Comité Départemental
de la Retraite Sportive du Doubs

CODERS-25

24 rue Louis Duplain – 25000 Besançon

J.O. du 30 janvier 2010

Agrément Jeunesse et Sports N° 34.S.206

**Procès-verbal
de l'Assemblée générale ordinaire du 14 octobre 2025**

Centre International de Séjour (Éthic Étapes CIS) 3 avenue des Montboucons – Besançon

25 octobre 2025

Présent(e)s : Claude BASSANG, Jean-François BATY, Rémi BRENDEL, François BURCHI, Liliane CHARLES, Claude GADY, Geneviève GADY, Marie-Claire JANNIER, Michèle MAGNIN-FEYSOT, Gilbert NICOLAS, Monique NOWAK, Pierre PETITJEAN, Noël PETOT, Michel ROLLAND, Gérard ROGNON, Robert TALLONE, Patricia TASSI, Christiane THIOU, Daniel VAN LABEKE, Ginette VAN LABEKE, Gilbert VOLCKMANN, Madeleine VOLCKMANN. (voir feuille d'émargement en annexe 1).

Ordre du Jour

- ✓ Accueil des participants
- ✓ Émargement et bilan des personnes présentes et représentées
- ✓ Mot d'accueil du président
- ✓ Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2024
- ✓ Rapport d'activité par le secrétaire
- ✓ Rapport financier par le trésorier
- ✓ Rapport de la vérificatrice aux comptes
- ✓ Vote du quitus
- ✓ Débat et vote sur le montant de la cotisation
- ✓ Budget prévisionnel 2025–2026
- ✓ Élection d'un nouveau membre au CoDir (Mme Ginette VAN LABEKE)
- ✓ Élection d'un ou deux vérificateurs aux comptes
- ✓ Rapport moral du Président
- ✓ Questions diverses

Émargement et bilan des personnes présentes et représentées

	Club	Effectif au 31 août 2025	Nombre de voix
25001	Retraite Sportive du Grand Besançon (RSGB)	496	12
25002	Retraite Sportive de Besançon Tilleroyes (RSBT)	231	7
25003	Retraite Sportive Pays d'Ornans (RSPO)	103	5
25004	Retraite Sportive Hostasiennne (RSH)	96	4
25005	Retraite Sportive de Besançon Montboucons (RSBM)	105	5
25006	Retraite Sportive Saint Vitoise (RSSV)	244	7
25007	Retraite Sportive Plateau de Valdahon (RSPDV)	155	6
25008	Retraite Sportive de Besançon Ouest (RSBO)	79	4
25009	Retraite Sportive des Ours Arbouans (RSDOA)	67	4
25010	Retraite Sportive du Val de l'Ognon (RSVO)	19	1
	Total	1 595	55

« Pour délibérer valablement l'Assemblée générale doit comporter 1/3 des membres présents ou représentés, représentant au moins 1/3 des voix. » (Art. 6.2 des statuts du CODERS) soit au moins 4 membres représentant au moins 19 voix.)

Sept électeurs étaient présents représentant 42 voix, le quorum est atteint et l'AG peut délibérer valablement.

Accueil

Claude Gady remercie les participants et présente les excuses des personnes qui n'ont pas pu venir à la réunion tout en regrettant l'absence de plusieurs présidents de clubs.

Il demande ensuite si les électeurs ont des observations à formuler à propos de l'AG 2024.

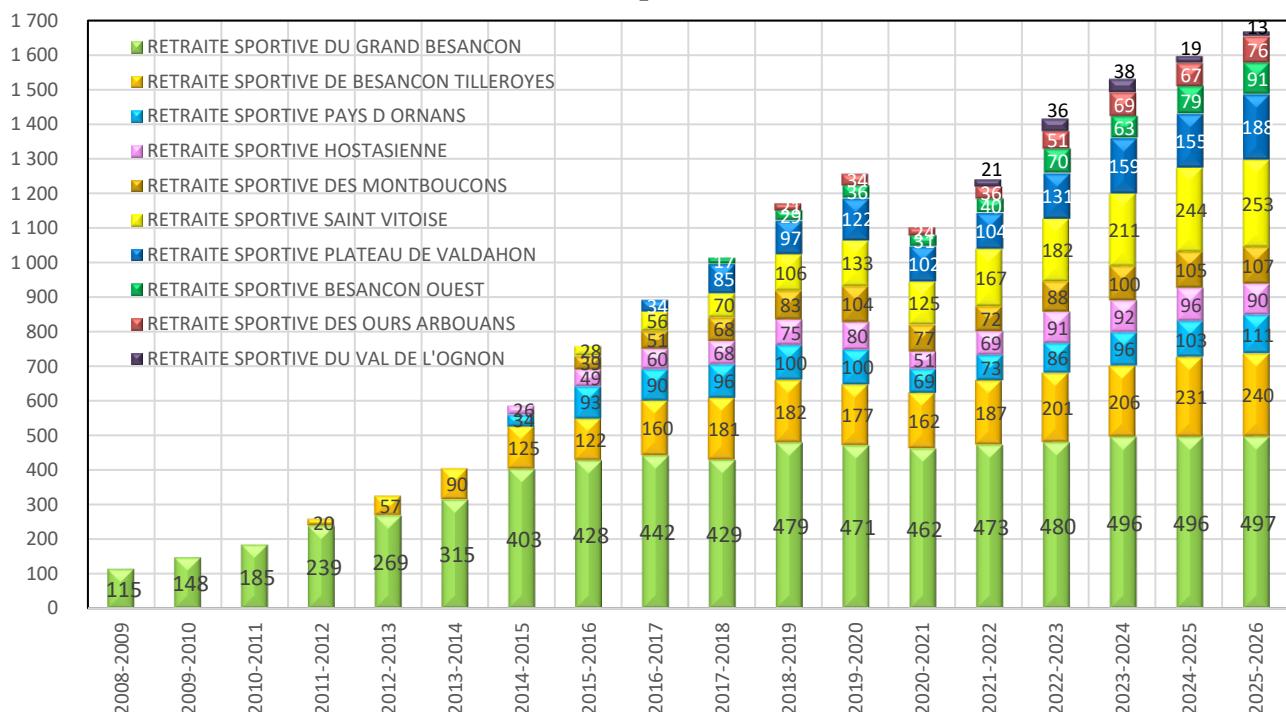
↳ Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2024 n'appelle aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Rapport d'activité par le Secrétaire Rémi Brendel

Saison 2024–2025 : statistiques départementales

Depuis la mise en place du nouveau système informatique, il est possible d'extraire les statistiques départementales mais les statistiques régionales et nationales ne sont plus accessibles.

Évolution du nombre de licences dans le Doubs depuis 2008 : 1 666 le 6 octobre 2025



Actuellement le nombre total de licenciés (1 666) dépasse de plus de 30 % la valeur d'avant Covid en 2019 (1 257). À remarquer que les chiffres pour la saison 2025–2026 peuvent encore évoluer du fait que certains clubs n'ont pas encore enregistré toutes leurs adhésions.

Administration

Le Comité directeur du 17 septembre 2024 (salle Martin Luther King) a traité principalement la préparation de l'AG élective du 16 octobre avec la constitution d'une liste de candidats et la mise au point du déroulement de la journée.

L'Assemblée générale ordinaire suivie de l'AG élective se sont tenues le 16 octobre 2024 (salle Martin Luther King). À l'issue de cette assemblée, un nouveau Comité directeur a été élu pour 4 ans :

	Membres élus	Fonction
1	Jean-François BATY	Responsable matériel
2	Rémi BRENDEL	Secrétaire
3	Brigitte BUCHETET	
4	François BURCHI	Responsable matériel adjoint
5	Liliane CHARLES	Trésorière adjointe
6	Claude GADY	Président
7	Geneviève GADY	
8	Joël GRADWOHL	Référent formation adjoint
9	Marie-Claire JANNIER	Référente formation
10	René LAURENT	Vice-président et webmestre adjoint
11	Michèle MAGNIN-FEYSOT	
12	Monique NOWAK	
13	Pierre PETITJEAN	Trésorier
14	Noël PETOT	
15	Christian POTY	
16	Michel ROLLAND	
17	Robert TALLONE	Vice-président
18	Patricia TASSI	
19	Christiane THIOU	Secrétaire adjointe
20	Daniel VAN LABEKE	Webmestre
21	Madeleine VOLCKMANN	
22	Gilbert VOLCKMANN	

Le 10 décembre 2024, le Bureau directeur s'est réuni (Salle Lonchampt de l'église de Montrapon) pour mettre au point le fonctionnement du nouveau CoDir et préparer l'organisation d'une journée interclubs à Saint-Vit.

Réunion du CoDir le 13 février 2025 : mise au point du programme de la journée interclubs de Saint-Vit et constitution d'une commission règlementation, procédures, statuts... en vue d'une modification du règlement intérieur.

Le 14 mars 2025, le CoDir s'est réuni par visioconférence pour finaliser le programme de la journée interclubs qui doit avoir lieu le 20 mai à Saint-Vit et préparer le rassemblement des animateurs tennis de table qui doit avoir lieu le 4 juin.

Plusieurs réunions de commissions ont également eu lieu au cours de la saison : Commission développement (2 avril), Commission statuts (4 avril), Commission finances (6 mai), Commission formation (23 juin).

Le déroulement de la saison et les projets 2025–2026 ont été discutés lors de la réunion de Bureau du 29 août (au domicile de Claude Gady).

Formation (Marie-Claire Jannier)

Au cours de la saison 2024–2025, 18 animateurs ont obtenu le diplôme d'Animateur Fédéral (AF) :

- RSGB : 5 AF (6 M2)
- RSBT : 4 AF
- RSPO : 3 AF
- RSH : 2 AF
- RSSV : 2 AF
- RSPDV : 1 AF
- RSDOA : 2 AF

14 stages se sont déroulés en Bourgogne-Franche-Comté, 4 en région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) dans les spécialités randonnée pédestre en montagne, raquettes à neige, activités gymniques et danse. 1 diplôme a été obtenu par validation des acquis et 2 stages Activ'Mémoire ont été annulés.

Liste des diplômes obtenus dans le Doubs en 2024-2025				
MAIRE Philippe	RSGB	Marche Nordique	St Léger-sous-Beuvray	
VIEILLE MARCHISET Philippe	RSGB	Marche Nordique	St Léger-sous-Beuvray	
VOIDEY Benoît	RSGB	Randonnée Pédestre	Mâcon	
MEUTELET Jean-Marcel	RSGB	Raquettes à neige	Les Karellis 73870	
MEUTELET Jean-Marcel	RSGB	Randonnée pédestre	La Clusaz 74220	
LACOUR Catherine	RSBT	Activités Dansées	Yenne (AURA)	
COPPOLA Jean Pierre	RSBT	Marche Nordique	St Léger-sous-Beuvray	
CANO Élisabeth	RSBT	AGEF		Validation d'Acquis
SOUDAGNE Éliane	RSBT	Marche Nordique	St Léger-sous-Beuvray	
REGENT Pascale	RSPO	Section MA. Seniors	Mâcon	
BAVEREL Sylvie	RSPO	Randonnée Pédestre	Doucier	
CHOPARD Claude	RSPO	Randonnée Pédestre	Doucier	
CHAUVIN Pascale	RSH	Randonnée Pédestre	Doucier	
BAHY Christian	RSH	Randonnée Pédestre	Doucier	
PERREY Joël	RSSV	Section MA. Seniors	Mâcon	déjà tit. M2
BORDY Georges	RSSV	Activités Cyclistes	Moirans en Montagne	
BRUAT DIMANCHE Nathalie	RSPDV	Activités Gymniques	Yenne (AURA)	
GUIGON Christophe	RSDOA	Jeux de Boules	Doucier	
JOURDAN Monique	RSDOA	Randonnée Pédestre	Doucier	déjà tit. M2 MN

Marie-Claire précise que les IF ne communiquent pas de PV sur l'évaluation des stagiaires, par contre, à l'issue du stage, les présidents de clubs peuvent consulter le document des inscrits pour vérifier si le stage a été validé. De plus, les candidats sont informés dès la fin du stage s'il a été validé ou non. François Burchi regrette que les présidents de clubs n'aient aucun retour sur le déroulement des formations, il cite le cas d'une stagiaire dont le stage M2 aurait été décalé sans explication.

La Fédération ne transmet plus de diplôme à imprimer. Les comités départementaux peuvent les créer à leur initiative. Une proposition de diplôme inspirée des modèles utilisés naguère par la FFRS a été conçue :



Ces parchemins seront remis par Marie-Claire Jannier aux impétrants lors de la galette des rois qui aura lieu le 13 janvier 2026 à la salle polyvalente de la Malcombe. À cette cérémonie seront invités tous les bénévoles de la Retraite sportive du département : animateurs diplômés ou en formation et dirigeants de club.

Prévisions de formation 2025–2026 :

- 16 candidats inscrits en FIA (sur les 36 initialement envisagés)
- 16 candidats inscrits en M2 (sur les 44 initialement envisagés)
- 4 candidats inscrits au stage de formation continue randonnée pédestre en montagne

À noter la difficulté pour les clubs de faire des prévisions précises de formation n'ayant pas toujours pu motiver assez de candidats pour satisfaire les besoins d'encadrement exprimés en début de saison.

La formation « Premiers Secours Citoyen » (PSC) a une validité de 4 ans. La formation initiale est prise en charge par la FFRS (31 €) à l'issue du stage FIA. Le renouvellement du PSC est à présent moins subventionné (15 €) que les PSC de formation initiale.

Marie-Claire Jannier avait annoncé l'an dernier sa décision de mettre fin à sa charge de référente formation du CODERS, particulièrement en ce qui concerne la partie logistique. Une autre personne est disposée à la remplacer : Madame Ginette Van Labeke, animatrice gym à la RSGB. Marie-Claire, qui a commencé à lui transmettre les consignes, s'engage à lui apporter son aide au moins jusqu'à l'été 2026. Pour officialiser cette nouvelle fonction, le CoDir du 10 septembre s'est prononcé à l'unanimité pour la cooptation de Ginette Van Labeke au Comité directeur du CODERS. Son élection définitive au sein du CoDir sera soumise au vote de l'AG (voir ci-dessous).

Développement

Le développement constitue l'une des principales missions du CODERS mais la pandémie a stoppé net la création de nouveaux clubs, depuis 2018 deux clubs seulement ont pu être créés dans le Doubs. Le Comité directeur souhaite relancer les opérations de développement et des contacts ont été pris récemment avec la commune de Levier.

Les rassemblements au niveau départemental des animateurs d'une même discipline entrent dans le cadre du développement des activités. Ainsi, le 4 juin 2025, 13 animateurs de tennis de table se sont réunis sous la tutelle de Philippe Dumont (instructeur fédéral) au Centre international de séjour pour une journée d'échanges et d'entraînement. Une quinzaine de licenciés intéressés avaient été invités l'après-midi pour un tournoi amical.

À l'initiative du Dr Petitjean, trésorier, un contrat de privatisation a été signé le 28 avril 2025 entre le CODERS-25 et l'établissement Aqua'lypso pour permettre aux adhérents des clubs de retraite sportive du Doubs de participer à des séances d'aquagym à des conditions financières avantageuses. Une période d'évaluation de 2 mois (mai, juin 2025) à raison de 3 séances par semaine a été appréciée des participants de telle sorte que le contrat a été renouvelé pour toute la saison 2025-2026 à raison de quatre séances par semaine.

L'une des séances (mercredi soir) n'est cependant pas complète, contrairement à ce que laissait prévoir le sondage préliminaire, de sorte que les recettes qui avaient été estimées au plus juste sont inférieures aux dépenses. Cette situation devra être corrigée lors de la prochaine saison, soit en supprimant l'un des créneaux, soit en augmentant la cotisation demandée aux participants.

Manifestations

Journée des clubs de Retraite sportive du Doubs
20 mai 2025

Journée annuelle sportive et de détente
Co-organisée par

Hébergée par

RSSE
Retraite sportive St Vit

Matin : Complexe Sportif Michel Uautrot (rue Jean Cornet)

Après-midi : Salle des Fêtes (promenade des Planches)
25410 Saint-Vit

Inutile :
Tous les licenciés de la Retraite sportive du Doubs + parents + amis

Inscriptions et paiement :
Avant le 20 avril
auprès de votre club

Programme matin :
Complexe sportif Michel Uautrot
9h - 9h30 : accueil (café, boissons...)
9h30 : départ des activités :
- Randonnée (2 groupes)
- Gymnastique (2 groupes)
- Petanque (quelques équipes)
- Marche nordique
- Pétanque

Déjeuner :
Salle des fêtes (prom. des Planches)
13h : Apéritif
13h30 : Repas boisson comprise (licencié : 10 €/p. accompagné : 25 €/p.)
- Entrée : buffet de salades printanières
- Plat : buffet du poussin et salades d'accompagnement
- Dessert : fromage et dessert
- Dîner : fromage et dessert

Programme après-midi :
Salle des fêtes (prom. des Planches)
15h30 : activités ludiques
- Danse
- Tennis de table
- Chorale
...

La seule opération notable est la journée des clubs co-organisée le 20 mai 2025 à Saint-Vit par le CODERS-25 et le club de la retraite sportive Saint-Vitoise.

Cette journée qui a rassemblé plus de 300 participants de presque tous les clubs du Doubs a rencontré un vif succès.

Rapport financier par le trésorier Pierre Petitjean et la trésorière adjointe Liliane Charles

Compte de résultat 2024–2025

Charges d'Exploitation	Exercice 2024-2025	Prévision 2024-2025	Exercice 2023-2024
606400 Fournitures Administratives et achats divers	830,73	150	77,89
Formation	13 137,00	16 255	14 872,00
611000 Frais de Stage FCB	0,00	0	2 785,00
611010 Frais de Stage Module 1	372,00	0	2 720,00
611010 Frais FIA (FCB + M1)	4 700,00	4 060	
611030 Frais de Stage Module 2	7 815,00	9 500	9 169,00
611050 Frais autres Stages	250,00	2 695	198,00
Frais d'AG et autres Réunions	5 863,58	4 400	3 767,55
618500 Frais d'Assemblée Générale	543,20	600	412,55
618510 Frais d'Assemblée Générale FFRS	0	300	0
618520 Frais de Rassemblement (Saint-Vit)	5 320,38	3 500	3 355,00
Autres Frais	13 167,92	3 020	1 409,66
623400 Frais de développement	11 552,48		
623800 Dons et Subventions (cadeau Rémi)	50,00	0	0
625100 Frais de déplacement	1 018,30	1 500	940,56
625700 Frais de Mission et Réception	0	850	27,10
626100 Frais Postaux	0	20	0
627000 Frais Services Bancaires	0	30	8,00
613000 location local stockage matériel et assurances	280,14	620	744,97
628000 Charges Financières (cotisation Cdos25)	35,00	0	0
annulation licences	232,00	0	434,00
Charges Exceptionnelles	0,00	0	0
671800 Charges Exceptionnelles de Gestion	0	0	0
678000 Autres Charges Exceptionnelles	0	0	0
Total des Charges	32 999,23	23 825	20 127,10
Excédent ou Déficit	3 876,18	0	10 376,90
Recettes licences : 8 313€ (2023-2024) + 8 903€ (2024-2025) = 17 216€			

Produits d'Exploitation	Exercice 2024-2025	Prévision 2024-2025	Exercice 2023-2024
Formation	5 256,00	6 570	4 978,00
706000 Produits Stage FCB		0	702,00
706100 Produits Stage M 1	0	0	1570,00
706100 Produits Stage FIA (FCB + M1)	2 232,00	2268	
706120 Produits Stage M 2	2 952,00	3420	2 119,00
706140 Produits des autres Stages	72,00	882	587,00
Cotisations / Licences	18 443,00	6 6870	19 534,00
708800 Cotisation 2024-2025	8 903,00	6 687	11 221,00
708810 Cotisation 2025-2026 (juillet-août)	9 540,00		8 313,00
Autres Produits	8 155,49	10 568	1 025,84
708810 Produits manifestation (Saint-Vit)	3 450,00	1750	1 025,00
708800 Produits piscine	3 112,00		
706800 intérêts parts sociales	0,68	0	0,84
768100 Intérêts livret A	1 592,81	1 300	
apport Coders 25	0	7 518	0,00
Produits Exceptionnels	5 020,92	0	4 966,16
771800 Produits Exceptionnel CODERS	5 020,92	0	4 161,16
771810 Autres Produits Exceptionnels	0,00	0	805,00
Total des Produits	36 875,41	23 825	30 504,00
Pour information nombre d'adhérents			1700

Pour l'exercice 2024-2025, le résultat se solde par un bénéfice de **3 876,18 €**. Explications des principaux éléments constituant ce résultat :

Dépenses

Total des charges : **32 999,23 €** (+ 38,5 % par rapport au prévisionnel 23 825,00 €).

Frais administratifs : 830,73 € (prévision 150,00 €) dont logiciel 318,96 €, PC Asus 200 €, fournitures 311,77 €.

Frais de formation : 13 137,00 € (-23,73 % par rapport au prévisionnel 16 255,00 €) dont PSC1 372,00 €, FIA 4 700,00 €, M2 7815,00 €, FC2 250,00 €.

Frais d'AG : 543,20 € (prévision 600,00 €).

Frais de rassemblement : Saint-Vit : 5 320,38 € (3 500,00 € au-dessus de la prévision).

Participation des adhérents : 3 450,00 €, soit un coût de 15,42 € /personne.

Frais de déplacement : 1 018,30 € (-47 % par rapport au prévisionnel 1 500,00 €).

Frais de développement (nouveau poste) : 11 552,48 € comprenant : contrat aquagym 3 033,60 € (remboursé 3 112,00 €) + 1/3 contrat 2025-2026 6 336,00 € (remboursé sur le prochain exercice), achats vêtements et matériels : polos, vestes, casquettes 1 527,50 €, maillots, repas, déplacement pour la journée animateurs ping-pong 589,48 €.

Prospection, déplacement, cafés Levier 65,90 €.

Stockage Locakase et Internet OVH Cloud 280,14 €.

Cotisation : CDOS 35,00 €, annulation licences 232,00 €, cadeau Rémi 50,00 €.

Recettes

Total des recettes : **36 875,41 €** (+54,75% par rapport au prévisionnel 23 825,00 €)

Licences 2024-2025 : 8 903,00 € (+33,13% par rapport au prévisionnel 6687,00 €), licences 2025-2026 : 9 540,00 €, soit un total de 18 443,00 €.

Produits de manifestation : 3 450,00 € (prévisions 1 750,00 €).

Produits aquagym : 3 112,00 € (léger bénéfice sur prix du contrat 3 033,60 €).

Produits formation : 5 256,00 € (-25 % par rapport au prévisionnel 6 570,00 €).

FIA : 2 232,00 €, M2 : 2 952,00 €, FC2 : 72,00 €.

Rétrocession du CORERS : 5 020,92 €.

Intérêts livret : 1 592,81 €, parts sociales : 0,68 €.

Bilan 2024-2025 au 31 août 2025

L'actif étant représenté par :

- Le compte courant : 675,25 €.
- Le livret 59 720,11 € dont (1 592,81 € intérêts).
- Les parts sociales du Crédit Agricole 30,40 €.
- Total **60 425,76 €**.

En conclusion, ce qu'il faut retenir de cette présentation :

Beaucoup de dépenses, nous avons dû prendre 14 000 € sur notre épargne.

Le 1^{er} septembre 2024 le compte épargne s'élevait à 50 527,30 €, en décembre 2024 : 64 127,30 €, au 31 août 2025 : 59 720,11 €

Les formations toujours en baisse, les licences en augmentation.

Rapport de la vérificatrice aux comptes Colette Burdet

Le secrétaire donne lecture du rapport de Colette qui n'a pas pu être présente :

« Pierre PETITJEAN trésorier et Liliane CHARLES trésorière-adjointe m'ont reçue le jeudi 2 octobre 2025 pour l'examen des comptes de l'exercice 2024/2025.

J'ai eu à ma disposition toutes les pièces nécessaires à la vérification :

- Le compte d'exploitation et les pièces justificatives.
- Le bilan.
- Les documents bancaires.

J'ai examiné toutes les charges compte par compte pour un montant de 32 999,23€

Puis j'ai ensuite vérifié les produits qui s'élèvent à 36 875,41€

Le résultat constaté : un excédent de 3 876,18€

J'ai terminé par le bilan qui s'élève au 31/08/2025 à 60 425,76 € correspondant aux soldes bancaires (compte courant et compte épargne) et aux parts sociales du Crédit Agricole.

En conclusion, la comptabilité est bien tenue.

Je demande à l'assemblée d'accorder le quitus au trésorier pour l'exercice 2024/2025

Colette Burdet »

Claude Gady remercie la vérificatrice aux comptes pour le sérieux de sa mission et invite les électeurs à voter le quitus au trésorier.

¶ L'assemblée générale vote le quitus au Trésorier à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2025–2026

Charges d'Exploitation		Prévision 2025-2026	Exercice 2024-2025
606400 Fournitures Administratives et achats divers		587	830,73
Formation		18 560	13 137,00
611000 Frais de Stage FCB		0	0,00
611010 Frais de Stage PSC1		620	372,00
611010 Frais FIA (FCB + M1)		10 440	4 700,00
611030 Frais de Stage Module 2		7 500	7 815,00
611050 Frais autres Stages			250,00
Frais d'AG et autres Réunions		5 600	5 863,58
618500 Frais d'Assemblée Générale		600	543,20
618510 Frais d'Assemblée Générale FFRS			0
618520 Frais de Rassemblement		5000	5 320,38
Autres Frais		22 435	13 167,92
623400 Frais de développement		21 000	11 552,48
623800 Dons et Subventions		0	50,00
625100 Frais de déplacement		1 100	1 018,30
625700 Frais de Mission et Réception		0	0
626100 Frais Postaux		0	0
627000 Frais Services Bancaires		0	0
613000 location local stockage matériel et assurances		100	280,14
628000 Charges Financières		35	35,00
annulation licences		200	232,00
Charges Exceptionnelles		0	0,00
671800 Charges Exceptionnelles de Gestion		0	0
678000 Autres Charges Exceptionnelles		0	0
Total des Charges		47 182 €	32 999,23 €
Excédent ou Déficit		0,00 €	3 876,18 €

hypothéses	coût/stage	aide FFRS/stage	nombre stages
licences	290 €	144 €	36
M2	500 €	162 €	15
PSC1		31 €	20

le 31 Août 2025

licences : 1 700 x 10 = 17 000,00€

licences : 1700 x 10 = 17 000,00€
reçu avant septembre 9 540,00€

à recevoir : 17 000,00€ - 9540,00€ = 7 460,00€

Produits d'Exploitation		Prévision 2025-2026	Exercice 2024-2025
Formation		7 614	5 256.00
706000 Produits Stage FCB		0	0.00
706100 Produits Stage M 1		0	0.00
706100 Produits Stage FIA (FCB + M1)		5 184	2 232.00
706120 Produits Stage M 2		2 430	2 952.00
706140 Produits des autres Stages			72.00
Cotisations / Licences		7 460	18 443.00
708800 cotisation		7 460	8 903.00
708810 cotisation juillet août			9 540.00
Autres Produits		32 108	8 155.49
768810 produits manifestation		4 000	3 450.00
768800 Produits piscine		19 008	3 112.00
768100 Intérêts livret A		600	1 592.81
768000 Intérêts parts sociales			0.68
apport Coders 25		7 500	0.00
Produits Exceptionnels		0	5 020.92
771800 Produits exceptionnels CORERS		0	5 020.92
771810 Autres Produits Exceptionnels		0	0.00
Total des Produits		47 182 €	36 875.41 €
Pour information nombre d'adhérents			1 700

coût stages	aides stages
10 440 €	5 184 €
7 500 €	2 430 €
620 €	

Explications des principaux éléments de ces tableaux :

Dépenses : 47 182,00 €

- Fournitures administratives et achats divers : **587,00 €**.
- Formations **18 560,00 €** : 36 FIA, 15 M2, 20 PSC1.
- Frais d'AG et autres réunions : **5 600,00 €** (AG : 600,00 €, frais rassemblement : 5 000,00 €).
- Autres frais : **22 435,00 €** (frais déplacement : 1 100,00 €, OVH : 100,00 €, cotisation CDOS 35,00 €, annulation licences : 200,00 €, frais de développement : 21 000,00 €).

Recettes : 47 182,00 €

- Formation : **7 614,00 €** : 36 FIA, 15 M2.
- Licences : **7 460,00 €**.
- Autres produits : **32 108,00 €** (manifestation : 4 000,00 €, intérêts livret : 1 600,00 €, aquagym : 19 008,00 € (prix pour l'année 2025-2026)).
- Apport CODERS : **7 500,00 €**.

Ce qu'il faut retenir de ce budget prévisionnel :

Que les frais de formation sont en augmentation : FIA : 146,00 € (coût stage 290 € – aide FFNS 144 €), M2 : 338,00 € (coût stage 500 € – aide FFNS 162 €). Les coûts des stages varient suivant leur destination et la durée.

Que les frais de développement seront en augmentation : aquagym 19 672,00 €, 2 regroupements animateurs 1 328,00 €, achats divers communication 7 000,00 €, total 21 000,00 €.

Que les recettes liées aux cotisations sont créditées quand les adhérents renouvellent leurs licences.

Pour équilibrer ce budget nous prendrons sur notre épargne.

Montant de la cotisation

Claude Gady explique que la cotisation du CODERS devrait suivre l'évaluation du coût de la vie et propose d'augmenter son montant de 1 €, soit 11 € pour la saison pour la saison 2026-2027 au lieu de 10 € actuellement. Il explique qu'une partie des difficultés financières rencontrées par la Fédération résulte du refus des présidents de clubs et de comités d'augmenter progressivement la cotisation fédérale. Il explique également que les difficultés financières des collectivités locales et nationales vont conduire à une réduction progressive des subventions accordées aux clubs et aux comités qui devront assurer eux-mêmes leur financement. Il ajoute qu'il souhaite reprendre la mission de développement en créant de nouveaux clubs et que ces projets vont entraîner de nouvelles dépenses. Il précise que les rétrocessions des surplus de formation précédemment concédées par le CORERS seront supprimées du fait de l'augmentation du coût des formations et de la réduction consécutive des bénéfices réalisés. Il complète en annonçant que les subventions accordées depuis quelques années par le CDOS pour soutenir la formation des animateurs seront également supprimées.

Les présidents de clubs sont invités à donner leur avis sur cette proposition. En résumé, l'argument qui prévaut est que la situation financière du CODERS ne soulève pas d'inquiétude, la réserve associative correspond à environ 2 ans d'exercice budgétaire et ne justifie pas d'augmenter la cotisation.

↳ À une large majorité, les électeurs refusent l'augmentation de cotisation qui restera à 10 € pour l'exercice 2026-2027. L'augmentation de cotisation sera réexaminée par l'AG pour la saison 2027-2028.

↳ Après quelques minutes de discussion et d'explications, le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Le président félicite le trésorier et son adjointe pour le sérieux de leur travail et la clarté de leur présentation.

Élection d'un nouveau membre au CoDir

Marie-Claire Jannier avait annoncé l'an dernier sa décision de mettre fin à sa charge de référente formation du CODERS, particulièrement en ce qui concerne la partie logistique. Elle déclare qu'une autre personne est disposée à prendre en charge la partie logistique de la mission : Madame Ginette Van Labeke, animatrice gym à la RSGB. Marie-Claire, qui a commencé à lui transmettre les consignes, s'engage à lui apporter son aide au moins jusqu'à l'été 2026.

Pour officialiser cette nouvelle fonction, le Codir a prononcé la cooptation de Ginette Van Labeke au Comité directeur du CODERS le 10 septembre dernier. Son élection définitive au sein du CoDir doit à présent être soumise au vote de l'AG.

Ginette Van Labeke se présente brièvement devant l'assemblée et explique que sa profession antérieure l'a familiarisée avec les outils bureautiques nécessaires pour effectuer les tâches logistiques demandées.

↳ À l'unanimité, l'AG approuve la nomination de Ginette VAN LABEKE au comité directeur du Coders25.

Claude Gady rappelle l'organisation de la formation au niveau régional ; trois catégories de personnes interviennent :

- Les référents formation aux niveaux régional, départemental et club, chargés de recenser et d'inscrire les candidats dans les différents stages.
- Les instructeurs fédéraux (IF) chargés de la formation des futurs animateurs au cours des différents stages.
- Les soutiens logistiques qui, pour chaque stage, reçoivent la liste des stagiaires et leurs coordonnées, convoquent les stagiaires et effectuent les réservations auprès des organismes qui hébergent les participants en tenant compte de leurs contraintes particulières et transmettent ensuite cette liste aux instructeurs pour l'organisation du stage.

Le soutien logistique est la cheville ouvrière du stage. Jusqu'ici aucun bénévole n'a été désigné par le Doubs pour remplir cette fonction, il convient à présent que chaque club propose un soutien logistique parmi ses adhérents. Claude rappelle que les référents formation et les soutiens logistiques ont une responsabilité et un travail important qui nécessite une grande réactivité car les demandes de stages se remplissent très vite et tout retard dans la transmission des listes de candidats peut compromettre leur inscription.

Élection d'un ou deux vérificateurs aux comptes

Colette Burdet a fait savoir qu'elle voudra bien renouveler son mandat pour la saison 2025-2026 seulement si une autre personne accepte de se porter candidate. Les présidents de clubs sont donc invités à trouver un bénévole pour effectuer cette mission.

↳ Lorsqu'ils auront été désignés, les vérificateurs aux comptes seront élus par un vote par correspondance.

Rapport moral par le Président Claude Gady

L'année qui vient de s'écouler s'est caractérisée par un certain nombre d'éléments que je souhaite développer devant vous :

Tout d'abord : **augmentation du nombre d'adhérents.** Je n'irai pas jusqu'à dire que la période que nous avons traversée avec le Covid, qui s'était traduite par une baisse significative du nombre de nos adhérents, est oubliée mais elle est quand même loin derrière nous car force est de constater que l'effectif des adhérents dans quasiment tous les clubs progresse régulièrement. Il suffit pour s'en convaincre de relire le magnifique tableau réalisé par Rémi : 30% de plus, les demandes d'adhésion en attente sont nombreuses. Hélas souvent nous ne sommes pas en mesure de répondre favorablement aux candidats en raison notamment de l'insuffisance des locaux indispensables pour la pratique des activités en salle et à la fidélité des anciens.

Deuxièmement : **les finances.** Vous et moi, nous connaissons la situation financière de notre pays et en particulier celle du mouvement sportif, soyons réalistes, cette année – et vraisemblablement les années suivantes – il ne faut pas s'attendre à des subventions des collectivités publiques. Déjà cette année et pour la saison nous ne prévoyons ou nous n'espérons aucune des subventions que nous recevions habituellement. Il est même fort probable que les rétrocessions, qui chaque année depuis quatre ans étaient reversées aux comités départementaux, ne le seront plus, celles du CDOS non plus, les aides fédérales baisseront inéluctablement.

Ainsi donc il faudra compter uniquement sur nous-mêmes, sur notre bonne gestion, et je sais que tous les clubs ont des gestions rigoureuses et efficaces qui leur permettent de subvenir de manière raisonnable et parfois d'adapter leurs dépenses. C'est ce que nous faisons et c'est ce que nous prévoyons de poursuivre au département. Mais soyons conscients que l'année prochaine, comme les années suivantes, les cotisations augmenteront régulièrement, en 2027 celle du CODERS sera augmentée vraisemblablement de 1 euro, je pense que celle de la fédération le sera aussi, les dépenses augmenteront, notamment les coûts unitaires des formations suivront la hausse.

Préparons-nous à faire face à ces perspectives.

Mais nous sommes prêts, vous êtes prêts, j'en suis convaincu.

Le bénévolat : comme dans toutes les associations mais à un niveau moindre bien que nos effectifs augmentent, le nombre de bénévoles ne suit pas cette progression malgré les efforts réalisés par nous tous. Il va falloir être encore plus convaincants pour recruter des bénévoles aussi bien dirigeants qu'animateurs. Au niveau des clubs et du CODERS il faut des bénévoles pour la gestion administrative, la formation (référent et soutien logistique). Vous le savez, nos structures ne fonctionnent que par le bénévolat, si cela venait à diminuer de manière drastique nous serions obligés de changer de modèle associatif avec des conséquences significatives non seulement sur le coût des cotisations mais aussi sur l'ambiance. N'hésitez pas comme je le fais chaque fois que je participe à vos AG à évoquer cette question. Très librement, sans dramatiser, mais avec force et conviction.

Les projets d'avenir continueront conformément au plan sportif départemental, les différentes actions, en particulier la formation des animateurs, mission principale du CODERS, les journées de regroupement des animateurs – nous avons déjà fait 2 au profit d'une part des pongistes et d'autre part des animateurs cyclotouristes –. La prochaine réunion concernera certainement la marche nordique. Les journées annuelles de convivialité se poursuivront, peut-être à un rythme différent, l'aquagym aussi sera poursuivie. Nous allons tenter de créer de nouveaux clubs, nous avons déjà quelques pistes notamment à Levier où nous organiseront une journée promotionnelle le 28 novembre et nous cherchons d'autres localités en liaison avec le Comité départemental olympique. Mais l'aide fédérale fait défaut !

En conclusion, comme toujours, vous me connaissez suffisamment, je demeure optimiste sur l'avenir mais un peu plus nuancé : l'adage évolue il va devenir :

« *Aide-toi car... personne ne t'aidera* »

Questions diverses

Dans la présentation du budget prévisionnel plusieurs rubriques ont été rassemblées sous le terme « Développement » ce qui a pu prêter à confusion. Il sera tenu compte des remarques formulées par les participants à l'AG dans les futures présentations.

Claude Gady évoque l'organisation de la prochaine journée interclubs et demande si un club souhaite se porter volontaire pour héberger cette manifestation en 2026. Michèle Magnin-Feysot, présidente du club RSDOA annonce que son comité directeur est d'accord pour accueillir ce rassemblement à Arbovans, mais que la salle qui recevra les participants a une capacité limitée à 200 personnes. Le programme de la journée inclurait des activités sportives : randonnées, marche nordique, cyclotourisme ou culturelles avec la visite guidée de la ville de Montbéliard. Une démonstration de pickleball (tennis doux) serait assurée par Séverine Haas. Michèle ajoute que son club a déjà organisé une manifestation de ce genre. La date prévue est le jeudi 28 mai 2026 ; salle des fêtes d'Arbovans. Le prix du repas serait d'environ 10 € par personne.

Le projet de journée interclubs à Arbovans est approuvé à l'unanimité.

La commission développement est chargée de finaliser le projet avec le club d'Arbovans.

Agenda prévisionnel

- Mardi 9 décembre 2025 : réunion du Bureau
- Mardi 13 janvier 2026 : galette des Rois et remise des diplômes
- Mardi 24 février 2026 : réunion du Comité directeur
- Mercredi 29 avril 2026 : réunion du Comité directeur
- Jeudi 28 mai 2026 : journée interclubs à Arbovans
- Mercredi 17 juin 2026 réunion du Bureau

Après un rapide tour de table, le Président déclare la clôture de l'AG à 12h30 et invite les participants au repas préparé par le CIS.

Le Président du CODERS 25

Le secrétaire



Claude Gady



Rémi Brendel

Merci à Christiane Thiou qui s'est chargée de dactylographier ce compte-rendu.

Annexe 1
Feuille d'émargement des participants

BALLET Jean-François
TASSI Patricia
THIOU Christiane
PELOT Noël
VOLCKMANN Gérard
VOLCKMANN Madeleine
NIROLAS Gilbert
JAWNIER A. Claire
BURSSI François
GADY Geneviève
NOWAK Michèle
MAGNIN-FEYSOT Michèle
VAN LABERKE Daniel
VAN LABERKE Ginette
BASSANG Claude
REIZENS Michel
TAUONE Robert
ROGNON Gérard
BRENDEL Rémi
CHARLES Liliane
PETITJEAN Pierre
GADY Claude

